



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur réglementaire n°03  
Bousignies, Brillon, Hasnon, Millonfosse, Rosult, Sars-et-Rosières

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER ROSULT

APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



La Porte du Hainaut  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
Inventaire de l'Etat de notre territoire 2010-2020

anteagroup

SAMÉON

LECELLES

SAINT-AMAND-LES-EAUX

SARS-ET-ROSIÈRES

BRILLON

BOUSIGNIES

MILLONFOSSE

**Patrimoine naturel**

- Espace naturel
- Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme

**Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L.151-19 du CU**

- Arbres remarquables
- Espace vert protégé

**Linéaire d'eau**

- Élément hydraulique du PNRS
- Élément hydraulique
- Étang, mare
- Principe de continuité écologique (berstre et hydraulique)

**Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L.151-19 du CU**

- Élément architectural ou historique remarquable - Protection PLU

**Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)**

- Promenade

Sources : CAPV - Service du cadastre ; Antea Group